

Les normes de sécurité de la Wardair

M. Paddy Neale (Vancouver-Est): Oui, monsieur l'Orateur. Comme la nécessité s'impose de persuader le public que les conditions de travail des équipages des appareils nolisés de la Wardair ne sont pas assez mauvaises pour mettre la vie des voyageurs en danger, et qu'à bord de ces avions les moyens de secours ne font pas défaut, je demande le consentement unanime de la Chambre, en vertu de l'article 43, pour proposer la motion suivante:

Que la Chambre demande au ministre du Travail d'instituer, en vertu du Code de travail, une enquête sur les conditions de travail des équipages de la Wardair afin de s'assurer du maintien des normes de sécurité.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion du député. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas unanimité, la motion ne peut être présentée.

M. Baldwin: Vous ne dites jamais oui.

* * *

LA LOI SUR LA MER TERRITORIALE ET LES ZONES DE PÊCHE

LA NOUVELLE DÉLIMITATION DES ZONES DE PÊCHE

M. Frank Howard (Skeena): demande à présenter le bill n° C-126, tendant à modifier la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier Votre Honneur de ses conseils d'hier et essayer de m'y conformer. L'objectif du bill est d'établir comme zones de pêche la mer à partir des côtes du Canada jusqu'à concurrence d'une profondeur de 1,000 brasses; en d'autres termes, que ces zones s'étendent jusqu'au bord de ce qui, selon moi, est le plateau continental. J'estime qu'il serait bon qu'on prenne cette initiative cette année, vu que nous devons soulever des questions de cet ordre à la conférence sur le Droit de la mer.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

[M. l'Orateur.]

QUESTIONS ORALES**LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES****L'APPROVISIONNEMENT EN PÉTROLE DE L'EST DU CANADA—LES ENTRETIENS AU SUJET D'UN ACCORD CANADO-AMÉRICAIN**

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une question ayant trait à un accord possible entre le Canada et les États-Unis au sujet de la sécurité de l'approvisionnement en pétrole pour l'Est du Canada. Lequel des deux gouvernements a pris l'initiative de ces entretiens et recherche un accord, celui du Canada ou celui des États-Unis?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, l'initiative a été prise par les deux gouvernements à la suite d'une réunion ministérielle entre le Canada et les États-Unis en 1970. L'honorable représentant se rappellera qu'un communiqué de presse émis à cette époque annonçait que ces entretiens auraient lieu en vue d'arriver à un accord satisfaisant. Je confirmerai que pour le moment aucun accord n'a été conclu. Les entretiens se sont échelonnés sur une longue période mais je ne saurais maintenant prédire quand on aboutira à un accord.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, à propos de ces entretiens j'aimerais demander au ministre, si le gouvernement du Canada propose que l'on approvisionne les marchés de l'est du pays avec du pétrole de l'Ouest, des États-Unis, ou des deux, si nos sources étrangères d'approvisionnement nous sont un jour coupées?

L'hon. M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, ce n'est très probablement pas avec du pétrole de l'un de ces deux endroits que l'on approvisionnera cette région. Tout dépendra de la nature de l'événement international. Par exemple, si c'est le marché du Moyen-Orient qui nous est coupé, il est probable que le Canada importera davantage du Venezuela et de l'Afrique. Tout dépendra de la conjoncture internationale. Je devrai m'en assurer, mais je crois que la production américaine ne pourrait en ce moment répondre à la demande de l'est du Canada. Nous ne prévoyons pas, pour le moment, étendre au-delà de la ligne actuelle de démarcation, située à l'ouest de la vallée de l'Outaouais, les expéditions de pétrole brut canadien de l'Ouest vers l'Est.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, compte tenu du fait que le gouvernement prévoit que le pétrole américain pourra satisfaire à une partie au moins des besoins, j'aimerais demander au ministre quelles sont les concessions que le gouvernement canadien offre aux États-Unis en échange de cette assurance qu'ils répondront à au moins une partie des besoins de l'est du Canada si cette interruption se produit; le ministre peut-il promettre de communiquer à la Chambre les dispositions d'une telle entente avec les États-Unis avant de la signer?